

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 23 mai (23/05/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 mai, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,

Mme Anne-Marie SAURY, M. Robert GOZZO, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire**,
M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), **Adjoint**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITIONS- VENTES- LOCATIONS

18 – 23 mai 2019

**18. Vente du lot n°1 du Fraysse 2, sis rue Olympe de Gouges à
Messieurs BOUDIA Hadj Mohamed, ZIANE Sofiane et
MESLIOUI Omar**

Rapporteur : M. CASSIGNOL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition d'achat de Messieurs BOUDIA hadj Mohamed, ZIANE Sofiane et MESLIOUI Omar en date du 5 mai 2019 pour le lot n°1 du lotissement du Fraysse- Bas II,

Vu l'avis de France domaine,

Considérant que le lot n°1 du lotissement du Fraysse-Bas II, d'une contenance totale de 2 118 m², cadastré section AX n° 815, 819 et 822, sis rue Olympe de Gouges, représente un intérêt pour le futur acquéreur,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 30 voix pour et 1 abstention (Mme DULAC),**

APPROUVE la vente du lot n°1 du lotissement du Fraysse- Bas II, cadastré section AX n° 815, 819 et 822, d'une superficie totale de 2118 m², sis rue Olympe de Gouges, à Messieurs BOUDIA hadj Mohamed, ZIANE Sofiane et MESLIOUI Omar, domiciliés 235 boulevard De Lattre de Tassigny à Castelsarrasin,

DIT que la vente aura lieu au prix de trente-cinq mille euros (35 000 €),

DIT que le paiement s'effectuera selon l'échéancier suivant :

- 50% à la signature de l'acte
- et le solde au 31/12/2019.

DIT que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte.

DIT que la présente délibération aura une durée de validité d'un an à compter de sa notification au demandeur. Passé ce délai et sans formalité, la délibération et le projet d'acte seront sans suite.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette vente.

Pour copie conforme

Moissac le 24 mai 2019

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :